

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1357

présenté par

Mme Sommaruga et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après l'alinéa 135, insérer l'alinéa suivant :

« Afin de favoriser le lien entre les familles et le collège, des activités autour de la parentalité sont organisées régulièrement au sein de l'établissement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les liens entre les parents et l'école se rompent avec l'entrée en 6^{ème}. Cette rupture est particulièrement préjudiciable aux enfants en situation de décrochage ou en difficultés scolaires et/ou sociales. Il est impératif de conserver ce lien avec les parents tout au long de la scolarité, et donc au collège. Il s'agit donc d'organiser des activités au sein du collège (groupes de paroles, activités thématiques, débats, etc) qui permettront de maintenir ce lien vivant et d'aider les parents à accompagner la scolarité de leurs enfants. « Le collège ouvert » permettra d'accueillir les familles sur des activités d'aide à la parentalité en lien avec les associations.